

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 25 ET 26 JUIN 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**OPERAZIONE DI RINNUVAZIONE**  
**DI DODICI RAME AMG 800**  
**OPÉRATION DE RÉNOVATION**  
**DE DOUZE RAMES AMG 800**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### I - PRESENTATION DE L'OPERATION

La Collectivité de Corse, propriétaire des installations et matériels ferroviaires, met en œuvre depuis le début des années 2000 un effort important de modernisation de son réseau afin d'assurer sa pérennisation et son développement en dégagant des objectifs prioritaires de sécurisation des transports, d'accroissement du trafic voyageur et de réduction des temps de parcours.

C'est dans ce cadre que la Collectivité de Corse s'est engagée dans la réalisation de programmes ambitieux de rénovation des infrastructures, et répond aux enjeux d'augmentation depuis 2012 de 70% de la fréquentation et de 30% du réseau kilométrique.

Aussi, le nouveau système de signalisation automatisé nommé système de Commande Centralisée en Voie Unique (CCVU), co-financé au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2022, a été mis en service le 03 novembre 2025.

Cette opération a été couplée avec la création de nouveaux points d'entrecroisement sur les sections périurbaines du réseau ferré (Caldaniccia, Ricantu, Bassanese, L'Algaghjola et Lumiu), permettant d'augmenter la fréquence et de faciliter l'exploitation.

Ces opérations sont accompagnées par la modernisation des principales gares du réseau, Aiacciu, Mizana, Vizzavona, Corti, Casamozza, L'Isula, Calvi et U Borgu, ainsi que par la rénovation de 5 grands ponts ferroviaires métalliques dont les travaux se sont achevés au 30 mars 2026.

Dans le cadre de l'exploitation, les 12 rames AMG800 acquises en 2010 sont utilisées sur les différentes lignes et notamment sur les périurbains d'Aiacciu et de Bastia.

Afin de garantir l'exploitabilité de l'ensemble des rames au-delà de 2040 dans un contexte de forte mobilisation, une importante phase de révision à mi-vie (jalon RG16) doit être réalisée entre 2026 et 2030.

Cette opération a été inscrite au PPI 2026-2030, par délibération n° 25/120 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025.

Toutefois, cette rénovation essentielle avec des travaux multiples impose l'arrêt de chacune des rames durant une période de 4 à 6 mois, et va impacter l'exploitation et mobiliser fortement les équipes de l'atelier de Casamozza.

Aussi, la révision s'effectuera en 2 tranches de 6 rames, et s'échelonnera de 2027 à 2031, afin d'éviter tout impact significatif sur le service aux usagers.

## **II - DESCRIPTION ET PLANNING DES TRAVAUX**

### **II-1. Description des travaux**

Conformément au contrat de maintenance, le jalon mi-vie intervient 16 ans après la mise en service de la rame.

Il a pour objectif de s'assurer de l'intégrité mécanique de la structure du train (expertise des soudures, des points de corrosion, rénovation de la livrée extérieure, ...), du traitement de l'obsolescence de certains composants (cartes électroniques, écrans, logiciels, ...), mais également d'une mise au norme ou d'amélioration de différents équipements (rénovation des blocs de climatisation et des gaz utilisés ainsi que de l'éclairage néon pour respecter les dernières réglementations en vigueur, modification de l'échappement pour permettre une réduction du bruit...).

Au-delà des modifications imposées par le plan de maintenance, c'est également l'occasion de moderniser l'intérieur des trains et d'améliorer le confort des usagers (changement des sièges, rénovation des revêtements de sol, nettoyage en profondeur des rames, ...).



Ces opérations nécessitent l'immobilisation totale de chacune des 12 rames sur une période de 4 à 6 mois, mais permettent de réaliser différentes opérations techniques qui ne sont pas réalisables lors des autres jalons de maintenance classiques.

Les rames feront l'objet d'un démontage complet, d'une inspection poussée et de travaux de rénovation importants afin d'assurer une exploitation conforme et optimum pour les prochaines 16 années.

L'opération est divisée en deux tranches comprenant 6 rames chacune. Elle comprend :

- La mission de maîtrise d'œuvre complète (études, suivi des travaux, ...) ;
- La pose et la fourniture des équipements (sièges, obsolescence de composants électroniques, système d'information voyageur...)
- Le traitement de la surface extérieure des rames (traitement de la corrosion, peinture, pelliculage, ...) ;
- La fourniture des outillages spécifiques ;
- Les missions d'expertises complémentaires (atténuation du bruit de l'échappement, ...) ;
- Les missions de contrôle technique extérieur ;

- La fourniture de l'ensemble de la documentation du projet (études, sécurité, maintenance, ...).

## II-2. Planning prévisionnel des travaux

Opérations	Planning	
	Lancement de la procédure	Etape de procédure
Maîtrise d'œuvre	4 <sup>ème</sup> trimestre 2026	Remise DCE pour publication du marché travaux 1 <sup>er</sup> trimestre 2027
Travaux	1 <sup>er</sup> trimestre 2027	Notification 2 <sup>ème</sup> trimestre 2027

Le calendrier des opérations est lié aux dates de mise en service des rames, au plan de maintenance, ainsi qu'aux distances kilométriques parcourues par les différentes rames depuis leur mise en service.

Certaines opérations comme la vérification et le traitement de la corrosion de la structure métallique pourraient entraîner des décalages de planning.

A cette date, il n'a pas été observé de problématique majeure mais seul un contrôle approfondi avec une inspection totale des rames permettra de s'en assurer.

La répartition en nombre de rames par année est la suivante :

Année	Tranche	Nombre de rames
2027	Tranche 1	1 rames
2028	Tranche 1	2 rames
2029	Tranche 1	3 rames
2030	Tranche 2	3 rames
2031	Tranche 2	3 rames

## III – FINANCEMENT DE L'OPERATION

### III-1. Montant prévisionnel des travaux

L'estimation globale de l'opération s'élève à un montant de **11 736 000 € HT** décomposée en deux tranches, comme suit :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unique en € HT	Montant total en € HT
<b>2027-2029</b>				
Tranche 1 (RG16 sur 6 rames)	Rame	6	978 000	5 868 000
<b>2030-2031</b>				
Tranche 2 (RG16 sur 6 rames)	Rame	6	978 000	5 868 000
<b>TOTAL</b>				<b>11 736 000</b>

### III-2. Plan de financement

Les opérations de travaux, maîtrise d'œuvre et missions annexes devraient être financées dans le cadre du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), selon la répartition suivante :

<b>PTIC</b>		
<b>Financement</b>	Taux de participation max au montant HT	Montant en € HT
Etat	80 %	9 388 800
<b>CdC</b>	20 %	2 347 200
<b>Total HT</b>		11 736 000

Une demande de financement au titre du PTIC sera présentée en ce sens aux services de l'Etat.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver les caractéristiques principales et le plan de financement de l'opération de RG16 portant rénovation des 12 AMG800, pour un montant total de 11 736 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.